

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-245

Objet de la délibération : **DISPOSITIF D'AMELIORATION DE L'HABITAT ADAPTE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE - REALISATION D'UNE ETUDE PRE OPERATIONNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH ET DE LA REGION PACA.**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

Absents ayant donné procuration :

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

Absents : DECANIS Alain, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

VU le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2020- 2018 du Conseil de Communauté du 24 juillet 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Provence Verte ;

VU la délibération n°2019-242 approuvant la convention initiale du Programme d'intérêt général « Habiter Mieux et Louer Mieux en Provence Verte » signée le 30 janvier 2020 ;

CONSIDERANT que les dispositifs d'amélioration de l'habitat déployés sur le territoire de la Provence Verte, arrivent à échéance fin 2024, les deux OPAH-RU sur les périmètres des centres anciens des communes de Brignoles et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux et Louer Mieux en Provence Verte couvrant le reste du territoire intercommunal ;

CONSIDERANT qu'une étude pré-opérationnelle doit être réalisée pour définir le dispositif qui permettra de poursuivre la politique d'intervention sur l'habitat privé initiée sur le territoire de la Provence Verte notamment par la mise en œuvre d'un programme d'aide financière auprès des propriétaires du territoire, dont les besoins continuent de s'exprimer ;

CONSIDERANT que l'échelle intercommunale apparait pertinente pour mener cette étude afin de projeter une vision globale sur l'ensemble du périmètre intercommunal, incluant des focus spécifiques sur les centres anciens de Brignoles et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;

CONSIDERANT que le coût estimé de cette étude est de 50 000€ ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un dispositif d'amélioration de l'habitat adapté sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'ANAH pour la réalisation de cette étude à hauteur de 50% de son montant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région pour la réalisation de cette étude à hauteur de 30% de son montant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- **DE PRÉCISER** que la dépense correspondante est prévue au budget principal de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 18/12/2023
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 15 décembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND